

Évaluation du cursus Assurances 2016-2017

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Enseignement de Promotion et de Formation Continue de l'Université libre de Bruxelles
et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles (EPFC)**

Bachelier en Assurances

Comité des experts :

M. Patrice HOF, président

Mme Sabine ABRAVANEL-JOLLY et M. Pierre DESY, experts.

M. Bart FEYS, expert étudiant, n'a pas pu participer à la visite ; il n'a dès lors pas pris part à la rédaction du présent rapport.

5 juillet 2017

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2016-2017 à l'évaluation du bachelier en Assurances. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné¹, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 13 et 14 mars 2017 à l'Enseignement de Promotion et de Formation Continue de l'Université libre de Bruxelles et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles (EPFC). Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'autoévaluation de l'établissement et à l'issue des entretiens et des observations *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les personnes rencontrées au cours de la visite : 3 représentants des autorités académiques, 9 membres du personnel, 7 étudiants, 3 diplômés et 3 représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport revient successivement sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES² (sur lequel s'est basé l'établissement pour mener son autoévaluation) :

- 1 la gouvernance et la politique qualité ;
- 2 la pertinence du programme ;
- 3 la cohérence interne du programme ;
- 4 l'efficacité et l'équité ;
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue.

Enfin, le rapport se termine par une synthèse en forces, points d'amélioration, opportunités et risques.

Ce rapport a pour objet d'aider l'établissement à construire son propre plan d'amélioration et de mettre à disposition d'un large public une information sur le programme d'études évalué.

¹ Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 2 mars 2015).

² AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 mars 2015).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'acronyme EPFC renvoie à : Enseignement de Promotion et de Formation Continue de l'Université libre de Bruxelles et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles. L'EPFC a été créée en 1963. Cet établissement est affilié au réseau de la FELSI (Fédération des Établissements Libres Subventionnés) et est constitué en ASBL.

L'EPFC se répartit entre neuf implantations sur la Région bruxelloise. Elle organise six bacheliers professionnalisants (dont Assurances), un brevet d'enseignement supérieur et deux bacheliers de spécialisation. Le bachelier en Assurances est organisé depuis 2006 (le graduat en Assurances existait depuis 2003) et il se donne en cours du soir.

Pour l'année de référence 2014-2015, 22,5 % des étudiants inscrits en bachelier à l'EPFC pour au moins une UE étaient inscrits en Assurances³.

Déménagement en été 2017

³ Source : données récoltées par l'établissement.
Évaluation « Assurances » - 2016-2017

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

[Politique de gouvernance de l'établissement]

- 1 L'EPFC s'est dotée d'une vision stratégique commune à tout l'établissement. Cette vision claire inclut des valeurs partagées, ainsi que des axes plus détaillés. L'élaboration de cette vision stratégique a mobilisé les différents directeurs et directrices, qui se sont appuyés sur les conseils d'un consultant externe. Le comité salue la démarche volontariste de la direction qui se dote, par cet exercice, d'un instrument de pilotage important. Pour tirer tous les avantages de la définition d'une vision stratégique, il est indispensable que l'ensemble de la communauté de l'EPFC puisse y adhérer et œuvrer ensemble à sa réalisation. Or, le comité constate que cette vision stratégique a été développée en groupe restreint. Ni le personnel, ni les étudiantes, ni les étudiants n'ont été sollicités à ce stade. Impliquer les parties prenantes internes dans une telle démarche permettrait pourtant de s'assurer que la stratégie est en phase avec la réalité du terrain, permettrait d'intéresser les parties prenantes au développement de l'établissement et renforcerait leur identification à l'EPFC.
- 2 De manière générale, les étudiantes et les étudiants ne sont pas impliqués dans la gouvernance de l'établissement. Pour les mêmes motifs évoqués ci-dessus, le comité estime que le pilotage de l'EPFC sortirait renforcé par une plus grande participation du personnel et des étudiants, tant il est vrai que les mécanismes participatifs favorisent l'engagement des parties prenantes en faveur de l'établissement. Cela permettrait à la direction de bénéficier d'un soutien interne renforcé. Ces mécanismes participatifs doivent prendre une forme adaptée aux moyens et à la culture de l'établissement.
- 3 L'Université libre de Bruxelles compte parmi les fondateurs de l'EPFC et détient la majorité des voix au Conseil d'administration. Le comité regrette que ce lien ne soit pas plus exploité sur le plan scientifique. L'EPFC aurait beaucoup à gagner d'une collaboration de nature plus académique avec l'Université, que ce soit pour renforcer le niveau de la formation dispensée ou pour la formation continue de son équipe enseignante.

[Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]

- 4 L'EPFC a capitalisé les bénéfices des évaluations menées par l'AEQES précédemment. De manière générale, la direction apporte une attention particulière aux démarches qualité, dans l'optique de développer une véritable culture qualité. Le comité estime que ce contexte est extrêmement favorable à l'implantation et à la pérennisation de telles démarches.

[Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]

- 5 L'établissement a mis en place et généralisé plusieurs démarches à l'issue des évaluations menées par l'AEQES. Le comité note qu'une phase pilote est en cours dans un autre bachelier pour mettre au point un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiantes et les étudiants. Le comité s'en réjouit et

encourage l'EPFC à poursuivre dans cette démarche, à en tirer les enseignements utiles pour l'adapter aux besoins de l'établissement et à la généraliser à l'ensemble des bacheliers.

[Information et communication interne]

- 6 La communication interne est un enjeu crucial pour l'établissement. Cet enjeu est décrit et analysé avec justesse et pertinence dans le dossier d'autoévaluation, et le comité confirme que l'information circule difficilement, que ce soit de bas en haut, de haut en bas ou de façon horizontale. Pour résoudre cette difficulté, la direction générale doit réfléchir à une manière plus systématique d'impliquer les personnes dans la gouvernance. Le comité estime en effet que l'engagement du personnel, des étudiantes et des étudiants est stimulé par la participation, et que cet engagement est un premier pas important pour faciliter la communication.

RECOMMANDATION

- 1 Le comité recommande à l'EPFC de réfléchir, avec le personnel, les étudiantes et les étudiants, à la manière la plus efficace d'assurer leur participation et leur implication dans la gouvernance de l'EPFC, puis de mettre en place les mécanismes participatifs appropriés.

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

[Appréciation de la pertinence du programme]

- 1 Le comité est conscient de l'obsolescence du dossier pédagogique du bachelier Assurances ; une mise à jour rapide du dossier permettrait de mieux orienter la formation sur les besoins actuels et futurs des milieux professionnels. Dans l'intervalle, le comité encourage l'équipe enseignante à exploiter au maximum les 20 % d'autonomie dont ils disposent dans le cadre de chaque unité d'enseignement, dans le but de renforcer la formation sur les dernières évolutions du métier, comme les risques émergents, les risques industriels, les risques spéciaux et la digitalisation des pratiques professionnelles.

Droit de réponse de l'établissement

- 2 Les cours généraux sont communs à plusieurs sections. Cette mutualisation des ressources est bien évidemment pertinente, mais elle empêche les enseignantes et les enseignants de cibler le secteur de l'assurance et d'adapter les contenus à la réalité spécifique du secteur professionnel. Le comité invite les enseignants concernés à envisager des pistes pour introduire dans la formation, probablement sous formes d'illustrations ou d'exemples concrets, des éléments reliant plus directement les contenus aux réalités des bacheliers concernés.
- 3 Les diplômées et les diplômés acquièrent les compétences nécessaires pour intégrer rapidement le marché de l'emploi. Le comité constate que la formation conduit essentiellement à des postes de gestionnaire de production, ou de gestionnaire de sinistres. Le niveau d'exigence fixé pour chacune des unités d'enseignement, particulièrement visible dans l'évaluation des acquis d'apprentissage, confirme ce constat.
- 4 La formation se place au niveau bachelier, c'est-à-dire, en termes techniques, au niveau 6 du Cadre des certifications de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce cadre prévoit notamment qu'un bachelier doit être notamment capable « de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données [...] en vue de formuler des opinions, des jugements critiques »⁴. À l'heure actuelle, il n'est pas certain que le bachelier en Assurances de l'EPFC réponde à ce critère. Au-delà du respect du Cadre des certifications et des dispositions décrétales, l'enjeu se situe au niveau de la valeur du titre de bachelier décerné par l'EPFC. Même si l'employabilité à court terme n'est pas problématique, le comité craint qu'à long terme, un écart significatif et durable entre les compétences réellement acquises par les diplômés de l'EPFC et les compétences génériques, dont doit faire preuve tout titulaire d'un bachelier selon le cadre des certifications, pourrait conduire à la dévalorisation du titre de bachelier décerné par l'EPFC, au détriment des diplômées et des diplômés.

[Information et communication externe]

- 5 L'EPFC a déployé une stratégie marketing dynamique. Le comité estime crucial de poursuivre une telle stratégie après le déménagement, et de valoriser la future implantation sur un lieu unique pour renforcer la visibilité de l'établissement et de ses formations. Dans ce contexte, le comité encourage l'EPFC à profiter de cette nouvelle visibilité pour développer des liens plus intenses et plus nombreux avec le tissu

⁴ Cf. Annexe I^{er} au Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études – Cadre des certifications de l'enseignement supérieur en Communauté Française (niveaux 5, 6, 7 et 8 du Cadre des Certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie).

socioprofessionnel urbain, en particulier pour mieux faire connaître l'existence du bachelier Assurances de l'EPFC.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande à l'EPFC de mener une réflexion approfondie, puis de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'adéquation des compétences effectivement acquises par les diplômés aux exigences du niveau 6 du Cadre des certifications.
- 2 Le comité recommande à l'EPFC d'orienter sa stratégie de communication sur le maintien de sa visibilité dans un contexte de changement d'implantation et sur le renforcement de sa visibilité auprès des milieux professionnels.

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

[Acquis d'apprentissage du programme]

- 1 Au-delà du fait déjà évoqué que le dossier pédagogique ne correspond plus à la réalité du métier, la formation offerte par l'EPFC est globalement conforme au dossier pédagogique en termes de contenu. Selon le comité, les compétences transversales finales acquises par les diplômées et les diplômés ne répondent toutefois pas complètement aux prescriptions du dossier pédagogique, notamment en termes de « lecture analytique et esprit critique »⁵.
- 2 Les fiches ECTS sont rédigées de façon intelligente et complète.
- 3 La problématique de l'apprentissage des langues dépasse le cadre de l'EPFC. Toutefois, dans le secteur de l'assurance, la maîtrise du néerlandais est une condition d'embauche en région bruxelloise. Le comité estime que le niveau A2 visé par le programme du bachelier de l'EPFC, tout comme le niveau effectivement atteint par les étudiantes et les étudiants, est insuffisant.
- 4 Le comité constate que le bachelier Assurances de l'EPFC n'est pas agréé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA). Cette question doit être traitée de façon prioritaire.

[Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]

- 5 Le secteur de l'assurance évolue de façon permanente dans le cadre de nouvelles réglementations nationales ou européennes. Dès lors, il est crucial de veiller à la mise à jour constante des cours.
- 6 Dans le cadre de l'épreuve intégrée, l'EPFC accompagne les étudiantes et les étudiants de façon pertinente. Le vadémécum distribué aux étudiants est un outil complet qui permet aux étudiantes et aux étudiants de réaliser leur travail de fin d'études dans des conditions d'encadrement optimales. De manière générale, le suivi du stage et de l'épreuve intégrée est bien organisé, de façon très personnalisée.
- 7 Les diplômés font preuve d'une grande curiosité. Certains complètent leur formation par le biais de recherches documentaires personnelles.

[Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 8 Le programme est dispensé sur trois ans, au rythme de deux soirées et une matinée par semaine, sans compter les cours de langue. Ce rythme est apprécié, car il permet aux étudiantes et aux étudiants de conjuguer leurs vies professionnelle, personnelle et estudiantine. La majorité d'entre eux parviennent à obtenir les 180 crédits du bachelier en trois ans.

⁵ Dossier pédagogique de la section « Bachelier en Assurances » approuvé par le Gouvernement de la Communauté française le 14 septembre 2006 (cf. 1.2 Finalités particulières de la section).

[Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 9 Les évaluations font appel fréquemment à des questionnaires à choix multiples et des résolutions de cas pratiques. Le comité estime que ces modalités d'évaluation permettent naturellement d'estimer le degré d'atteinte des connaissances factuelles et techniques. En revanche, elles ne sont pas appropriées pour mesurer l'acquisition des compétences analytiques et méthodologiques prévues par le dossier pédagogique. Les enseignantes et les enseignants ne peuvent ainsi pas objectivement attester que les étudiants ont développé un esprit critique, des capacités de réflexion, d'analyse ou de mise en perspective. La révision des modalités d'évaluation doit s'inscrire dans la réflexion plus large de l'adéquation de la formation au Cadre des certifications.
- 10 La section assurances met en place des grilles d'évaluation uniformisées. Cette initiative va dans le bon sens, d'autant que la grille suit la forme de la fiche ECTS.

RECOMMANDATION

- 1 Le comité recommande à l'EPFC, dans le cadre de ses travaux de mise en adéquation du bachelier au Cadre des certifications, de relever le niveau d'exigence du programme, en particulier pour ce qui concerne les compétences analytiques, méthodologiques et linguistiques, et d'adapter les modalités d'évaluation des acquis d'apprentissages à ces nouvelles exigences.

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

[Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

- 1 La direction pédagogique a mis spontanément en place une démarche d'évaluation des enseignantes et des enseignants. Elle effectue des visites en classe à des moments-clés d'évolution de leur carrière, notamment à l'embauche et au moment de la titularisation. Ces visites permettent de renforcer la cohérence pédagogique de la formation et d'apporter aux enseignants un accompagnement didactique en cas de besoin. Le comité applaudit cette démarche dans son principe et dans sa mise en œuvre. Dans cet esprit, la direction pédagogique envisage de développer un système d'observation par les pairs. Le comité encourage la direction à poursuivre dans cette voie judicieuse, voire avant-gardiste, en s'inspirant des expériences documentées dans la littérature spécialisée. L'observation des enseignants par les pairs permettra de réduire l'effet « inspection » par la direction, et de renforcer l'effet « équipe pédagogique » en mutualisant les bénéfices en faveur du développement professionnel continu. Cette démarche est par ailleurs adaptée aux moyens dont dispose l'EPFC.
- 2 Le comité souligne que l'évaluation des compétences des enseignantes et des enseignants n'a de sens que si des moyens peuvent être mobilisés pour accompagner ensuite les personnes dans l'amélioration de leurs pratiques d'enseignant. Si l'évaluation par les pairs permet l'échange de pratiques éprouvées, d'autres pistes doivent également être envisagées pour appuyer l'enseignant en difficulté, par exemple en collaboration avec l'Université libre de Bruxelles. La direction peut également être plus proactive auprès du réseau de la FELSI, qui organise gratuitement des formations pédagogiques, pour solliciter l'organisation de cours adaptés aux besoins observés lors de ses visites.

[Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

- 3 L'EPFC déménage à l'été 2017 dans un nouveau bâtiment ; le comité s'associe à la communauté de l'EPFC pour s'en réjouir. Les aménagements prévoient des espaces de travail pour les étudiantes et les étudiants, ainsi qu'une cafétéria. Le comité espère que l'EPFC profitera de ce très beau projet pour créer des synergies entre ses différentes activités, pour renforcer sa visibilité et son attractivité. Il s'agit d'être attentifs aux impacts de ce déménagement, et de trouver le moyen pour que l'abandon de l'antenne sur le campus de l'Université n'affaiblisse encore davantage les relations que l'EPFC entretient avec son autorité de tutelle.
- 4 L'installation dans un nouveau bâtiment requiert des habitantes et des habitants qu'ils s'approprient les nouveaux espaces. C'est l'occasion d'impliquer les étudiantes et les étudiants dans l'organisation générale de cet espace, de sorte qu'il corresponde au mieux à leurs besoins spécifiques. La direction peut également leur confier des missions précises d'aménagement des locaux les concernant. Le comité est convaincu qu'il en résultera un plus fort engagement encore de leur part dans la promotion de « leur » établissement.
- 5 Le nouveau bâtiment sera également équipé d'un réseau wifi, ce qui devrait favoriser la généralisation des technologies de l'information dans la communication interne à l'établissement. Le comité estime que l'EPFC doit saisir cette opportunité pour encourager l'usage de Moodle par l'ensemble des parties prenantes, qui se trouve être peu utilisé aujourd'hui dans la section assurances. L'enjeu de la

digitalisation se profile dans de nombreux secteurs, et celui de l'assurance n'y échappe pas. Le comité estime primordial de sensibiliser les étudiantes et les étudiants aux nouvelles pratiques et à l'usage de logiciel de gestion spécialisés.

[Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

- 6 L'EPFC collabore avec Promofor, une ASBL indépendante, pour offrir à ses étudiantes et ses étudiants qui en ont besoin un service d'assistance sociale. Peu d'étudiants du bachelier Assurances y ont recouru, alors que sa visibilité a encore été renforcée.
- 7 Si Promofor peut orienter et accompagner les étudiantes et les étudiants en difficulté tout au long de leur parcours, son action n'est pas orientée sur l'aide à la réussite à proprement parler. Le relèvement des exigences analytiques de la formation, dans le cadre de la réflexion sur son adéquation au cadre des certifications, nécessitera vraisemblablement que des mesures soient prises en matière d'accompagnement méthodologique des étudiants les plus fragiles.

[Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 8 La direction de l'EPFC a pris l'habitude depuis plusieurs années de récolter des informations systématiques, notamment auprès des diplômées et des diplômés. Ces données sont valorisées dans le pilotage de l'établissement, dans son positionnement stratégique et dans sa promotion. La direction a compris l'importance de l'analyse des données dans la conduite académique, stratégique et opérationnelle. Elle envisage de compléter son tableau de bord par une analyse des données récoltées auprès des maîtres de stage. Vu l'importance de la communication externe déployée par l'EPFC, le comité l'encourage également à examiner plus en détails le retour sur investissement dans ce domaine.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande à la direction de poursuivre la démarche d'évaluation des enseignantes et des enseignants dans une perspective de développement professionnel. Pour cela, il recommande (1) d'étendre ces visites à l'ensemble des enseignants, tous statuts confondus et tout au long de leur carrière, et ce à un rythme approprié, (2) de progressivement basculer sur une observation par les pairs, et (3) de renforcer les mesures d'appui en cas de difficulté.
- 2 Le comité recommande à l'EPFC de profiter du déménagement pour renforcer l'implication des parties prenantes dans la gouvernance de l'établissement, en particulier les étudiantes et les étudiants.
- 3 Le comité recommande à l'EPFC de profiter des nouvelles installations informatiques pour renforcer l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement.

Critère 5

L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 Le comité constate que l'EPFC a mis en place une méthodologie d'autoévaluation solide, participative et éclairée par des données fiables.
- 2 Il en découle un dossier d'autoévaluation agréable à lire, suffisamment synthétique, accompagné d'annexes complètes et bien organisées. Le dossier articule systématiquement les aspects descriptifs, analytiques et prospectifs.
- 3 Le plan d'action est intelligemment pensé. Il relie explicitement le référentiel d'évaluation de l'AEQES, l'autoévaluation réalisée par l'établissement et la planification des actions correctrices. De plus, le plan d'action de la section s'intègre au final à la planification stratégique globale de l'EPFC.

RECOMMANDATION

- 1 Le comité recommande à la coordination qualité de l'EPFC de documenter son processus d'autoévaluation / amélioration continue / planification stratégique, au titre de pratique exemplaire. Le comité encourage la coordination qualité à partager largement sa méthodologie à des fins d'enrichissement, à l'occasion de conférences spécialisées ou dans des revues dédiées à la qualité dans l'enseignement supérieur.

CONCLUSION

L'EPFC apparaît aux yeux du comité comme un établissement dynamique et proactif en matière d'assurance et de développement de la qualité. Le comité salue en particulier la démarche d'évaluation des enseignantes et des enseignants, orientée sur le développement professionnel et pédagogique, ainsi que la méthodologie solide et éprouvée mise au point dans le cadre de l'autoévaluation de ce bachelier. De telles démarches sont possibles parce que la direction stimule activement et explicitement un esprit d'amélioration continue dans l'établissement, et l'intègre dans sa planification stratégique.

Le point d'attention majeur observé par le comité concerne le niveau du bachelier Assurance. Au regard des exigences décrites dans le cadre des certifications, le comité estime que les compétences analytiques et l'esprit critique attendus des titulaires d'un bachelier ne sont pas suffisamment développées, ce qui conduit à la dévalorisation du titre auprès des milieux professionnels.

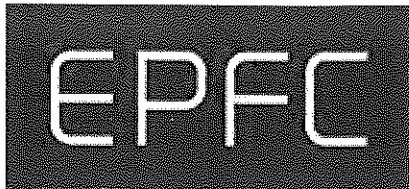
Le comité estime que l'EPFC possède les outils nécessaires à la conduite d'une réflexion approfondie sur cette question, en vue d'y apporter des réponses qui tiennent compte des intérêts de l'ensemble des parties prenantes.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Vision stratégique de l'établissement ⇒ Soutien de la direction au développement d'une culture qualité ⇒ Stratégie marketing de l'EPFC ⇒ Rédaction des fiches ECTS ⇒ Encadrement de l'épreuve intégrée ⇒ Évaluation des enseignantes et des enseignants ⇒ Valorisation des données récoltées pour le pilotage ⇒ Méthodologie d'autoévaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Faible implication des parties prenantes à la gouvernance ⇒ Lien avec l'Université Libre de Bruxelles insuffisamment exploité ⇒ Compétences linguistiques insuffisantes des étudiantes et des étudiants ⇒ Compétences analytiques insuffisantes des étudiantes et des étudiants ⇒ Décalage entre les exigences du programme et le niveau 6 du Cadre des certifications

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Déménagement sur un site unique ⇒ Renforcement de la visibilité de l'EPFC ⇒ Possibilité de collaborations avec l'Université Libre de Bruxelles, notamment en matière de formation pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Évolution majeure du secteur professionnel de l'assurance et difficulté d'adaptation ⇒ Dévalorisation du titre de bachelier sur le marché du travail

Récapitulatif des recommandations
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réfléchir, avec le personnel, les étudiantes et les étudiants, à la manière la plus efficace d'assurer leur participation et leur implication dans la gouvernance de l'EPFC, puis de mettre en place les mécanismes participatifs appropriés ⇒ Mener une réflexion approfondie, puis de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'adéquation des compétences effectivement acquises par les diplômés aux exigences du niveau 6 du Cadre des certifications ⇒ Orienter sa stratégie de communication sur le maintien de sa visibilité dans un contexte de changement d'implantation et sur le renforcement de sa visibilité auprès des milieux professionnels ⇒ Dans le cadre des travaux de mise en adéquation du bachelier au Cadre des certifications, relever le niveau d'exigence du programme, en particulier pour ce qui concerne les compétences analytiques, méthodologiques et linguistiques, et adapter les modalités d'évaluation des acquis d'apprentissages à ces nouvelles exigences ⇒ Poursuivre la démarche d'évaluation des enseignantes et des enseignants dans une perspective de développement professionnel. Pour cela, (1) étendre ces visites à l'ensemble des enseignants, tous statuts confondus et tout au long de leur carrière, et ce à un rythme approprié, (2) progressivement basculer sur une observation par les pairs, et (3) renforcer des mesures d'appui en cas de difficulté ⇒ Profiter du déménagement pour renforcer l'implication des parties prenantes dans la gouvernance de l'établissement, en particulier les étudiantes et les étudiants ⇒ Profiter des nouvelles installations informatiques pour renforcer l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement ⇒ Documenter le processus d'autoévaluation / amélioration continue / planification stratégique de la coordination qualité, au titre de pratique exemplaire. Le comité encourage la coordination qualité à partager largement sa méthodologie à des fins d'enrichissement, à l'occasion de conférences spécialisées ou dans des revues dédiées à la qualité dans l'enseignement supérieur



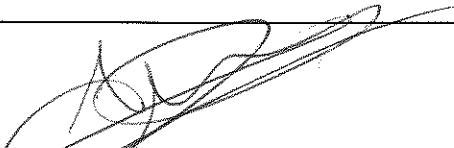

Droit de réponse de l'établissement évalué

L'équipe pédagogique et administrative du Bachelier en assurances s'est attelée avec enthousiasme à cet exercice d'évaluation. Elle a apprécié le processus d'évaluation organisé par l'AEQES et est fière de voir reconnues la qualité de son enseignement et la pertinence des choix pédagogiques posés. Elle tient à remercier le comité des experts pour le sérieux de son analyse et la justesse des remarques émises.

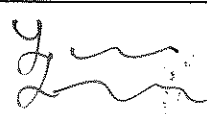
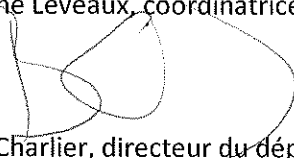
L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Critère	Point ¹	Observation de fond
6	2	1	L'équipe pédagogique, essentiellement composée d'experts issus de la profession, exploite déjà au maximum les 20% d'autonomie attachés à chaque UE pour en actualiser les contenus. Toutefois, cette part d'autonomie a désormais atteint ses limites et ne suffit plus pour rendre compte de l'évolution du secteur.

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend les entités


Nathalie Lerminiaux, directrice pédagogique

Bénédicte Burton, directrice générale

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation


Laureline Leveaux, coordinatrice qualité

Bruno Charlier, directeur du département étudiant, dotation et inscriptions

¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations ») suivie du numéro précédant le paragraphe.